



L'équipe menée par Dominique OLIVIER aux élections municipales de 2020
2 élus : **Laura GENEVOIS** et **Dominique OLIVIER** (groupe III du conseil municipal)

SOMMAIRE de cette LETTRE D'ACTUALITES

- 1/ Conseil municipal du 14 décembre
- 2/ Le projet de nouvelle gare
- 3/ Des nouvelles de la commune
- 4/ Des nouvelles de l'agglo Sud Sainte Baume

L'accès aux documents cités se fait par les liens en [bleu souligné](#) dans le texte.

Attention : il est possible que ce message vous arrive "tronqué". A la fin du mail, pensez à activer "Afficher l'intégralité du message"

1/ Conseil municipal du 14 décembre

Comme après chaque conseil Dominique et Laura écrivent une tribune diffusée sur le site de la mairie dans la rubrique « *expression des groupes* ». Nous n'avons droit qu'à une page et sans accès aux liens de renvoi vers des documents plus détaillés.

Retrouvez [ici](#) la tribune, avec les liens actifs de renvoi vers les documents plus détaillés.

Renvoyant nos lecteurs à cette tribune, nous en soulignons **quelques points**.

Nous continuons, hélas **en vain**, à demander des **comptes-rendus d'activité**, qui sont dûs aux conseillers municipaux :

. c'est le cas pour le **Centre communal d'action sociale (CCAS)**, établissement public communal, qui reçoit chaque année une subvention importante (340.000 € en 2022). Le maire nous répond que nous n'avons qu'à aller sur le site de la mairie.

Si effectivement on y trouve des informations sur le CCAS, cela ne remplace pas un bilan annuel qui permettrait de mesurer les évolutions...

. c'est aussi le cas pour l'**Association sportive saint-cyrienne** (football), qui est obligée contractuellement, en contrepartie de l'aide importante qu'elle reçoit (40.000 € en 2022), de fournir un tel compte-rendu. Nous n'en avons jamais vu un seul !

Enfin, nous attirons l'attention sur la proposition que nous avons faite relative à la **taxe foncière (TF)**.

La loi permet aux communes de voter une **réduction de cette TF**, de 50% ou 100 % , pendant une durée minimale de 5 ans, aux logements neufs construits avec des performances énergétiques supérieures aux exigences réglementaires.

Une telle mesure pourrait constituer une incitation intéressante en faveur de la **transition énergétique**, et s'intégrerait parfaitement dans le plan d'action "**Une COP d'avance**" dont notre maire est très fier...

Notre proposition n'a pas été discutée, le maire estime que la commune en a déjà fait assez avec les exonérations ou réductions de TF (obligatoires !) pour les logements sociaux...

La presse a rendu compte de cette réunion du conseil

SAINT-CYR

En 2022, les contribuables saint-cyriens seront ménagés

« Pour la 7^e année consécutive les taux d'imposition n'augmenteront pas, ni les tarifs municipaux en 2022 », a annoncé l'adjoint aux finances lors de la présentation du budget de la ville.



L'hôtel de ville va être rénové.



950 000 euros pour la réalisation de pistes cyclables.



500 000 euros pour la rénovation du skatepark.

Les calculs de D. Olivier

Dominique Olivier (groupe d'opposition Avec vous un nouvel élan) a voté contre le budget primitif de la commune et s'est abstenu sur le budget du port.

L'opposant a demandé en substance que les taux de la fiscalité communale soient revus à la baisse pour absorber la hausse importante des bases, d'au moins 3 %, programmée par le gouvernement en 2022.

Il a par ailleurs posé la question d'une exonération possible (sur délibération du conseil) de la taxe foncière de 50 ou 100 % des constructions nouvelles qui ont des performances environnementales supérieures aux exigences de la réglementation.

Enfin, il a proposé, au vu de la situation économique et sanitaire que la subvention du CCAS soit augmentée, en soumettant un bilan d'activité et une projection au moins une fois par an.

Le maire, Philippe Barthélemy lui a répondu qu'en termes de recettes budgétaires il fallait raisonner de manière globale.

Que l'exonération de la taxe foncière des logements nouvellement construits a été actée il y a quelques années par le conseil municipal avec une dimension sociale, dans le cas d'emprunteurs avec des taux garantis par l'Etat. En ce qui concerne le CCAS, le montant de la subvention, revu de manière importante à la hausse en 2020, est décidé en cohérence avec les dépenses. Une subvention qui serait abondée en fonction des besoins.

Une pluie de chiffres. Et du positif. Réuni mardi soir à l'Espace Provence, le conseil municipal qui a accueilli un nouvel élu, Gilles Stoppiani (opp. groupe Notre force pour Saint-Cyr), suite à la démission d'Alain Bérard, a voté budgets primitifs et tarifications municipales. En liminaire, comme la veille au début du conseil communautaire de Sud Sainte Baume, une minute de silence a été observée par les élus en hommage aux victimes de l'immense effondrement de Sanary.

« Pour la septième année consécutive, les taux d'imposition ne bougeront pas, ni les tarifs municipaux en 2022, comme la cantine, le périscolaire et les affaires sociales », a commencé Pierre Luciano, adjoint délégué aux finances qui présentait les budgets primitifs de la commune et des ports. Dans la lignée du rapport d'orientation budgétaire de la séance précédente. En voici quelques éléments significatifs.

■ Des dépenses de fonctionnement en hausse.
L'augmentation des charges à caractère générale de 3,37 % (4,6 M€) pour prendre en compte les hausses de matières premières, électricité et gaz...

✓ Les charges de personnel (10,510 M€) augmentent avec notamment les deux emplois créés dans le cadre de la mise en place d'une brigade de l'environnement, et les deux emplois à venir pour le fonctionnement du futur pôle jeunesse.
✓ 320 000 € de pénalité pour le manque de logements sociaux.
✓ 1,683 M€ de subventions dont 340 000 € pour le CCAS, 650 000 € pour la caisse des écoles, 123 290 € pour l'office du tourisme et 136 690 € pour les associations.

■ Pour quelles recettes ?

✓ 35 000 € de reversement des assurances quand le personnel est malade.
✓ 3,093 M€ de recettes perçues par les services municipaux (cantine, périscolaire, affaires sociales...).
✓ 1,48 M€ de droit de stationnement.
✓ 14,89 M€ d'impôts et taxes.
✓ Droits de mutations fixés à 1,5 M€ (+ 200 000 €). « Car le marché immobilier est soutenu ».

■ Des investissements soutenus, pour plus de 7 M€

✓ 921 000 € de remboursement de l'emprunt.
✓ 160 000 € d'études, essentielle-

ment dirigées vers le développement durable afin de préserver les ressources et vers la création de parc. Par exemple 40 000 € d'études pour la réalisation de mouillages écologiques dans la baie des Lecques ; 60 000 € d'études pour la requalification du quartier Jean-Jaurès autour de l'Espace Provence où un parc va être créé ; 16 000 € d'études pour la recherche de ressources propres en eau à la sortie de l'autoroute, pour arroser deux ronds points proches ; 30 000 € d'étude pour la réfection de la salle des actes et des mariages.

Les gros projets...

✓ Le programme : 850 000 € pour la rénovation du boulevard De Lattre-de-Tassigny, entre les deux écoles. « Un projet important et nécessaire puisqu'en plus d'assurer la sécurité des enfants, un parc qui va porter la verdure en plein centre-ville sera créé ». Des terrains seront acquis via la Safer pour 50 000 € et pour la réalisation de logements sociaux pour 650 000 €. Rénovation du skatepark à côté de l'école de La Falquette pour 500 000 €. Réaménagement de l'aire multiports de la Molane pour 200 000 €. Réalisation de pistes cyclables pour 950 000 €.

✓ La priorité est donnée aux véhicules électriques, dans le cadre du renouvellement du matériel de la mairie.

✓ Gros programme de rénovation des bâtiments publics, comme l'hôtel de ville, avec isolation thermique et mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

✓ Augmentation du réseau de vidéosurveillance. « plus particulièrement au niveau du port de la Madrague », pour 160 000 €.

■ Avec de recettes qui suivent...

✓ 400 000 € au titre de fonds de compensation de la TVA. « l'Etat reverse la TVA aux communes avec un décalage de deux ans, donc ce reversement qui peut paraître faible, concerne l'année 2020 marquée par une épidémie de Covid et les élections municipales, avec des investissements moins importants ».

✓ 100 000 € de taxe d'aménagement.

✓ Subvention de 2020 et 2021 : 200 000 € de la région et 400 000 € du département. Dont 108 000 € pour la rénovation thermique de l'hôtel de ville.

✓ Les amendes de police abondent de 150 000 € les finances de la commune.

J. -M. V.

jvincanti@nicematin.fr

2/ Le projet de nouvelle gare : une enquête publique début 2022

La création à St CYR de la **future gare terminus Ouest du "RER toulonnais"** et du **Pôle d'échange multimodal**, quartier Pradeaux-Gare, a fait l'objet en plein milieu de l'été d'une consultation de la part de la SNCF, et le projet aborde maintenant la phase d'**enquête publique**, sous l'autorité du Préfet, qui permettra (ou non !) d'arrêter les mesures "coercitives" (expropriations, servitudes,...)

Cette **enquête publique** se déroulera du **17 janvier au 28 février**.

L'arrêté inter-préfectoral qui l'organise a été publié le 9 décembre. Trouvez le [ici](#)

Cet arrêté fixe en particulier :

- les **dates des permanences** du commissaire - enquêteur en **mairie de St CYR**

6 permanences les Lundi, du Lundi 17 Janvier au Lundi 28 février

(voir le [calendrier](#) précis)

- les **suites de la procédure** après la clôture de l'enquête publique (voir les [articles 9 et 10](#) de l'arrêté inter-préfectoral)

Participez, faites entendre votre voix. Nous sommes tous concernés par ce projet.

3/ Des nouvelles de la commune

L'attribution de l'exploitation des 8 lots de plage: verdict des référés....

L'attribution de plusieurs lots a été annulée par le tribunal administratif de Toulon qui a été saisi en référé pré-contractuel à la suite des délibérations du conseil municipal du 14 Décembre.

N'ayant aucune information directe, nous ne pouvons commenter les motivations de ces jugements (dont nous rappelons qu'ils ne portent pas sur le fond), mais regrettons qu'encore une fois les membres du conseil ne soient pas informés directement par le maire sur un dossier aussi sensible.

A propos du projet d'hypermarché...

Après avoir interrogé le maire, sans réponse claire, lors de la réunion du conseil municipal du 16 novembre, sur l'existence d'un projet d'hypermarché entre Aqualand et la bretelle d'autoroute, nous avons appris que la **Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)** du

Var, compétente pour donner son avis sur l'opportunité du projet, avait donné une réponse **favorable tacitement**.

Par [lettre au Préfet du Var](#) du 21/11/2021, nous nous sommes étonnés auprès de celui-ci que la CDAC n'ait pas examiné le dossier sur le fond et donné un avis tacite. Nous nous interrogeons sur la cohérence d'une telle position de la CDAC avec la politique gouvernementale, qui cherche à freiner le développement des grandes surfaces et à protéger le petit commerce de proximité.

Le préfet du Var nous a répondu par [lettre du 21/12/2021](#): il ressort de cette réponse que la CDAC a bien instruit le dossier et que **celui-ci n'appelait aucune observation particulière de la part du Préfet**.

Il est à noter que l'autorisation du Préfet pour cet hypermarché a été **notifiée au maire** de St CYR le **22 Juin 2021. 5 mois après**, le maire n'avait diffusé **aucune information** sur cet accord, ni au conseil municipal, ni à la commission "urbanisme".

Sur un sujet de cette importance, nous considérons ce **silence inadmissible**.

L'agriculture à St CYR : fin d'un bobard...

Tous les 10 ans, le **recensement général agricole (RGA)** permet d'avoir une bonne vision de la situation de l'agriculture, que ce soit au niveau national, régional, départemental ou **communal**.

Les premiers résultats du **RGA 2020** viennent d'être publiés, et ils sont malheureusement très instructifs pour St CYR. (voir [tableau](#))

En **10 ans**, de 2010 à 2020, la **surface agricole utile (SAU)** est passée de 19% à **17 %** des **2.115 hectares** de la superficie totale de notre commune, soit une **baisse de 11%**, et le **nombre d'exploitations a baissé de près de 23% !**

Ceci contredit définitivement le "bobard" de notre maire, qui continue à vanter sa politique d'aménagement de la commune reposant sur **"trois tiers"** : un tiers d'espaces naturels, un tiers d'agriculture et un tiers d'urbanisation. **Les "33 %" du tiers agricole ne sont en fait que 17 %, la moitié**. Cherchez l'erreur !

4/ Des nouvelles de l'agglo Sud Sainte Baume

Sanary, une ville endeuillée

Dans la nuit du 7 décembre 2021, à 3h50, une explosion est survenue dans un immeuble situé sur le port de Sanary. D'importants moyens de secours ont été immédiatement déployés sur le site du sinistre, sous l'autorité du Préfet du Var. Cette intervention a mobilisé plus de 100 sapeurs-pompiers du SDIS83, renforcés par le SDIS13, le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille et l'UIISC 7 ainsi que de plusieurs groupes spécialisés (équipes cynophiles, sauvetage et déblaiement, groupe d'intervention en milieu périlleux). Cet important dispositif a permis de sauver un bébé et sa maman dès les premières heures de cette opération, puis de retrouver 3 autres personnes malheureusement décédées.

L'effondrement de l'immeuble a gravement endommagé l'immeuble voisin situé au-dessus du restaurant « Le Galion », ainsi que celui également voisin de l'autre côté au-dessus du restaurant « Le Roy d'Ys ». Les 2 bâtiments ont dû être démolis.

Le parquet de Toulon a ouvert une information judiciaire pour "homicides et blessures involontaires". Les services de GRDF ont enregistré une surconsommation de gaz quelques heures avant l'explosion ayant provoqué l'effondrement de l'immeuble. Les pompiers qui étaient intervenus sur place après l'explosion avaient fait part d'une forte odeur de gaz émanant des décombres, l'alimentation du réseau avait donc été rapidement coupée.



Un nombre croissant de citoyens, dans le Var, ne cesse de subir le fléau des colonies de pigeons qui prolifèrent : dégradation des infrastructures, nuisances sonores, odeurs nauséabondes, risques sanitaires. Les désagréments sont nombreux et de plus en plus prédominants. Certaines communes, telles que Marseille ou Clermont-Ferrand, ont procédé à l'installation de pigeonniers à but contraceptif qui visent à réduire la prolifération des pigeons par la stérilisation des œufs. Les pigeons sont nourris, abreuvés à l'intérieur et ont tous les aménagements nécessaires pour faire leur nid afin de les fidéliser sur le lieu. Il permet ainsi un suivi sanitaire des pensionnaires. Cette nécessaire régulation est donc faite selon une méthode douce, respectueuse de l'animal, validée par les associations colombophiles et les professionnels du secteur animalier.

Cette méthode, qui a déjà fait ses preuves, permettrait de mettre fin à un tel fléau pour les habitants, en supprimant les concentrations durables de colonies, d'une part, et en régulant le nombre de pigeons sans pour autant procéder à leur éradication totale, comme cela a été malheureusement constaté dans certaines communes varoises. A l'heure actuelle, un grand nombre de citoyens, subissant quotidiennement les nuisances provoquées par ces oiseaux, se trouve confronté au refus des municipalités de procéder à l'installation de tels pigeonniers.

Le Beausset et Bandol ont mutualisé leurs efforts pour acquérir chacun un de ces pigeonniers. L'inauguration s'est faite de manière conjointe. Une belle opération d'entraide intercommunale.



Pour clore l'inauguration, la députée et le maire ont été conviés à procéder à un symbolique lâcher de pigeons.
Photo Var Matin



ST CYR CITOYENNE, ECOLOGIQUE ET SOCIALE Association loi 1901 n° W832019840
Mail : saintcyrцитoyenne@gmail.com Site internet : <https://www.saintcyrцитoyenne.fr>



On se retrouve l'année prochaine



Vous avez des questions ?

Contactez nous, nous vous répondrons bien volontiers

Mail : saintcyrцитoyenne@gmail.com

Nous avons besoin de vous

Pour faire vivre notre **démocratie locale** et pour **alimenter nos débats**.

Vous avez des **informations** ? Vous avez des **préoccupations** ?

N'hésitez pas, contactez-nous Mail : saintcyrцитoyenne@gmail.com

En raison de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas organiser de réunions publiques pour nous rencontrer. Notre lien avec vous pour le moment reste la communication virtuelle.

St Cyr citoyenne, écologique et sociale

Association loi 1901 - RNA n°W832019840

Siège Social : 5, allée des Muriers 83270 Saint Cyr sur Mer

Mail : saintcyrцитoyenne@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/stcyrцитoyenneecologiqueetsociale>

Site internet : <https://www.saintcyrцитoyenne.fr/>

A DIFFUSER SANS MODERATION !!!

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**